



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RELEVÉ**  
**DU CONSEIL GENERAL**  
**DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	Mme Pascale Spicher, Présidente
<b>CONSEIL GENERAL</b>	42 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	MM. Beat Scheuner, Angelo Carnevale et Eric Guggiari, Mmes Véronique Polito, Pascale Mottolini, Corinne Fässler et Elise Moret
<b>ABSENTE</b>	Constance Rohrbasser
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	9 Conseillers communaux sont présents

**ORDRE DU JOUR**

3. Planification financière 2019 - 2022
4. Message relatif à la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
5. Message relatif au renouvellement et au bouclage des infrastructures d'eau potable et de défense incendie, période 2018-2022
6. Message relatif au déménagement des Services techniques dans le bâtiment de l'administration, route du Petit-Moncor 1b et à la demande de crédit complémentaire concernant l'acquisition du bâtiment administratif
7. Postulat n° 013 déposé par Mmes Francine Defferrard et Pascale Mottolini (PDC) concernant l'impact de l'augmentation dès 2014 des valeurs locatives (+10%) et fiscales des immeubles sur les recettes fiscales de la Commune (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
8. Postulat n° 014 déposé par Mme Francine Defferrard et M. Pierre Portmann (PDC) concernant l'impact sur les recettes fiscales de la Commune de la suppression de la fonction dirigeante à l'art.9. al.4 de la loi sur les impôts communaux (LICO) (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
9. Postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) et M. Alexandre Dupasquier (PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation par les services techniques communaux (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Réponse au postulat n° 009 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'utilisation des déchets verts pour la production de biogaz
11. Fusion : état des discussions
12. Divers

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux. Madame la représentante de la presse, chers membres du public, je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Pour ce soir, je dois excuser les mêmes personnes qu'hier à savoir : MM Angelo Carnevale et Beat Scheuner. Mmes Elise Moret, Corinne Fässler Martinez, Véronique Polito, Pascale Mottolini et M. Eric Guggiari. M Olivier Overney nous rejoindra avec du retard.

Je demande aux scrutateurs de nous communiquer le nombre de membres présents. Pendant ce temps, je rappelle que notre secrétariat, par la voix de Mme Vonlanthen, vous prie de lui adresser vos interventions en fichier Word pour lui faciliter la rédaction du procès-verbal.

Nous sommes 37 conseillers généraux présents pour l'heure.

Passons sans plus attendre au point 3 de notre ordre du jour qui demeure inchangé.

### **3. Planification financière 2019-2022**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je vous rappelle que l'an dernier nous n'avions pas de planification financière et que celle-ci n'est pas soumise au vote mais uniquement à votre sagacité pour discussion. Est-ce que le Conseil communal souhaite dire un mot en introduction de ce point 3 ? M. Olivier Carrel.

M. Olivier Overney, rejoint la séance à 19h32

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. La planification financière est un instrument de travail pour le Conseil communal. Il ne s'agit pas, comme au niveau cantonal, d'un programme de législature, ni d'un budget sur cinq ans, c'est un outil informatif qui ne lie ni le Conseil communal, ni le Conseil général.

Cet outil est destiné à évoluer dans le temps en fonction des nouveaux éléments parvenant à la connaissance du Conseil communal. Il peut être mis à jour régulièrement, de mois en mois, et, notamment chaque année en fonction de nouvelles données comme la nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises.

La planification financière qui vous est transmise pour information tient compte d'un taux fiscal constant de 63,9%, d'une contribution immobilière à 2,5 ‰ et, en l'état, ne tient pas compte des effets de la PF17 (ex RIE III). Bien entendu, lorsque les effets de cette nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises seront connus, la planification financière sera modifiée et actualisée en conséquence. Il en va d'ailleurs de même avec tous les autres chiffres et paramètres qui sont arrêtés aujourd'hui, tels que vous les avez dans le document.

Mmes Françoise Ducrest et Marie-Lucie Uehlinger rejoignent la séance à 19h35

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole à la Commissions financière.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 novembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, responsable du dicastère des finances.

La Commission financière constate avec satisfaction que la Commune dispose à nouveau d'une planification financière et peut, après deux ans, répondre aux exigences de la Loi sur les communes.

Au vu des déficits probables ces prochaines années et de l'augmentation de la dette communale, la Commission financière a pris acte que le Conseil communal va entreprendre la réflexion et les mesures qui s'imposent pour y faire face.

La Commission financière aurait souhaité, et le demande pour les années futures, que les documents relatifs à la planification financière mentionnent les légendes concernant les différents taux d'impôt et autres taxes pris en compte ainsi que la définition de la capacité et du degré d'autofinancement. De plus, une synthèse différente de l'évolution planifiée permettrait une meilleure compréhension de l'estimation de la dette communale.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. La parole est au Conseil général. Comme il n'y a pas d'intervention, nous remercions le Conseil communal pour ce document qui prend acte des souhaits de la Commission financière. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

#### **4. Message relatif à la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine- Campagne et du Haut-Lac français**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ?  
Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communal. Le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Vous avez reçu tous les documents qui vous ont permis, je l'espère, de comprendre l'objet de ces modifications.

J'aimerais juste vous donner quelques précisions à leur sujet. Celles-ci étant essentiellement dues à la modification de la Loi scolaire et de son règlement d'exécution. Elles portent sur la création d'un Conseil des parents, comme ce sera le cas pour notre Commune, la composition du Comité de direction, le statut du Directeur des cycles d'orientation et introduit une base légale pour régulariser les frais de fournitures scolaires. Pour votre information, les cycles d'orientation facturent Fr. 50.00 par année aux parents. Il est question également des frais de transport qui ne seront plus subventionnés dès la rentrée 2018-2019 et enfin, en lien avec la Loi sur les communes, la question du nombre de délégués a été modifiée. Précédemment, la Loi sur les communes disait que chaque délégué pouvait avoir au maximum 5 voix. Cette obligation a été abrogée. Le même nombre de voix par commune ayant été maintenu, ces dernières peuvent décider du nombre de délégués qu'elles souhaitent envoyer. Par exemple, Villars-sur-Glâne a treize voix. Une fois les statuts adoptés par l'ensemble des communes, notre Conseil communal réfléchira sur la manière dont ses voix seront représentées.

La deuxième modification importante de ces statuts est liée à la limite d'endettement qui passe de CHF 50 à 100 millions. Lors de l'Assemblée des délégués du 5 octobre 2017 où ces statuts ont été votés, la Commune de Villars-sur-Glâne avait proposé la limite de l'endettement à CHF 80 millions au lieu de 100 millions, ce qui a été refusé par l'Assemblée des délégués. Néanmoins, au vote final, tous les délégués présents ont adopté les nouveaux statuts.

La limite d'endettement augmente suite à l'évolution démographique qui rend nécessaire la construction d'un nouveau cycle d'orientation dans la ligne Fribourg-Courtepin. Les élèves de la ceinture du Haut-Lac français se rendent dans les cycles d'orientation du Belluard et de Jolimont en Ville de Fribourg mais, en raison de l'évolution démographique importante, tant en Ville de Fribourg qu'au sein de la ceinture de la Sarine-Campagne, il ne sera plus possible

pour la Ville de Fribourg d'accueillir tous ces élèves. Il sera nécessaire de construire un nouveau cycle d'orientation dans cet axe.

Des réflexions sont en cours entre la Ville de Fribourg et l'Association au sujet du CO de Pérolles. La Ville de Fribourg « pourrait » être intéressée à acheter les bâtiments du CO pour ses propres besoins. Etant donné que les bâtiments du CO de Pérolles sont fréquentés, à raison de 80 %, par les élèves de notre Commune, nous devons réfléchir à reloger nos élèves. Un cycle d'orientation pourrait être construit à Villars-sur-Glâne et pourrait accueillir à la fois nos élèves mais également ceux de la ligne Matran-Neyruz où il y a une importante évolution démographique et qui aura pour conséquence, s'il n'y a pas de nouvelle construction sur cet axe, l'obligation d'agrandir le CO de Sarine-Ouest qui devient trop petit.

Toutes ces évolutions obligent le Comité de l'Association de mener des réflexions au niveau des besoins en bâtiment. La planification d'une nouvelle école est quasiment certaine. Sa construction coûterait grosso modo CHF 50 millions comme ce fût le cas pour la construction de la DOSF, sans l'achat du terrain.

L'Association a, à ce jour, environ CHF 29 millions de dettes. Elle a ajouté 80 millions dans l'éventualité de construire une deuxième école sur l'axe Fribourg-Matran. Si la construction d'un nouveau CO ne se faisait pas, le CO de Sarine-ouest devra être agrandi de manière substantielle. C'est pour cela que le Comité et l'Assemblée des délégués ont opté pour une limite d'endettement de 100 millions.

Toutefois, en raison du montant présumé pour la construction de ces écoles, celui-ci sera soumis au référendum financier obligatoire.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 novembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière relève que le message qui lui a été soumis est pauvre en information notamment sur d'éventuelles discussions au sujet de la clé de répartition qui est un élément aussi important quant à l'aspect financier. La Commission financière constate avec mécontentement que là aussi la clé de répartition 75%-25% est à nouveau appliquée alors que celle basée sur la population légale réduirait de 16% la participation communale.

Cet élément financier non négligeable pour notre Commune est à prendre en compte dans la réflexion sur les différentes options possibles pour le futur (sortie de l'Association, construction d'un CO, etc.) pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves.

Pour ce qui est de l'autre aspect financier, à savoir la limite d'endettement, la Commission financière n'a pas d'argument en l'état pour s'opposer à l'augmentation de celle-ci à CHF 100 millions.

C'est à la majorité des membres présents que la Commission financière préavis favorablement la modification des statuts de l'Association tels que proposés.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Pour traiter ce message, nous allons faire une discussion générale puis, si vous le demandez, une discussion, page par page, mais ce sont bien les statuts dans leur entier qui doivent être acceptés ou rejetés par notre Assemblée. Je donne la parole au Conseil général. Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. J'ai une question par rapport à l'article 11-a des statuts concernant les frais liés au changement de cercle scolaire.

L'alinéa 1 prévoit « *En cas de changement de cercles pour des raisons de langue, l'Association peut percevoir une contribution auprès des parents de l'élève concerné-e* ». En principe les motifs de changement de cercle scolaire sont de deux ordres, des questions de langues ou en raison des programmes sport art formation.

Au niveau de l'école primaire, en cas de transfert pour des raisons de langues ou d'un programme sport art formation, la commune de domicile peut facturer à la commune qui accueille l'élève une somme de Fr. 3'000.00. Les transferts entre cycles d'orientation peuvent être facturés d'un montant supplémentaire de Fr. 4'000.00. J'ai appris lors de la session de juin 2017 du Grand Conseil, que ce dernier montant de Fr. 4'000.00 supplémentaire apparaît comme une source de nette discorde entre les communes ou Association de communes à la tête des différents CO du Canton. J'ai, dès lors, deux questions :

- combien de jeunes sont concernés dans le cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français par ces changements de cycle ?
- quelle est l'étendue des éventuels arriérés « source de discorde entre les communes » ?

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Pour répondre à la Commission financière, il est vrai que la question de répartition du déficit de l'Association du CO a été abordée au sein du Comité pour savoir s'il fallait la changer. Cette répartition entre les communes a donné lieu à d'importantes discussions entre les communes de la Sarine. Lors de la précédente modification des statuts, une grande majorité des communes voulait une répartition 50/50. C'est-à-dire 50 % selon la population légale et 50 % en fonction de l'indice du potentiel fiscal. D'autres communes comme la nôtre voulaient une répartition des frais exclusivement en fonction de la population légale. Finalement, chacun a fait un pas l'un envers l'autre et la répartition s'est faite à 75/25. Le Comité a décidé de ne pas proposer la modification de cette répartition.

Chaque année, le Conseil communal, lors de l'établissement des budgets, notamment celui de l'Associations des CO à la charge de la Commune, se pose la question d'une éventuelle sortie.

En revanche, comme il a été mentionné hier, lors de la séance du budget 2018, les frais scolaires des communes de l'Agglomération, respectivement celles qui sont en processus de fusion, ne sont pas facturés à leurs élèves. Alors que nous sommes dans un processus de fusion, vous voudriez que nous envisagions de sortir d'une Association où la quasi-totalité des communes du Grand Fribourg sont membres de cette Association. Le moment n'est pas opportun de discuter d'une sortie de l'Association du CO de la Sarine Campagne et du Haut-Lac français. Si la fusion venait à échouer, nous pourrions nous reposer la question mais pour le moment ce n'est pas opportun, ce d'autant plus qu'en cas de sortie nous devrions payer un droit de sortie d'environ 20 %, ce qui coûterait 6 millions.

Concernant les questions de Mme Defferrard, tout d'abord au sujet des élèves SAF (sport art formation) dont le changement de cercle scolaire se fait au niveau cantonal, 49 élèves sont concernés, 24 sont scolarisés dans notre Association et 8 en Ville de Fribourg. Vous constatez que Fribourg et l'Association accueillent un nombre importants de ces élèves. La question des frais est en discussion depuis de nombreuses années auprès de la Conférence des Préfets. Concernant l'ordonnance sur les montants maximum facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire, un montant de Fr. 4'000.00 a été validé. Ce qui est une bonne chose mais si l'on regarde les frais d'un élève scolarisé dans un CO, le coût s'élève entre Fr. 8'000.00 à 10'000.00 par année scolaire. Ce sont des montants importants dont la DICS n'a pas voulu

tenir compte. Les arriérés entre l'Association et les diverses communes, respectivement les associations dans les districts, s'élèvent à Fr. 80'000.00 environ.

M. Nicolas Schmidt rejoint la séance à 19h47.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole à M. Portmann.

**M. Pierre Portmann**, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 5 décembre 2017, le groupe PDC a examiné le message relatif à la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Notre groupe a pris bonne note qu'une modification des statuts était nécessaire suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> août 2015, de la Loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement d'exécution, l'année suivante. De même, nous avons constaté qu'une augmentation des effectifs scolaires liée à la croissance démographique du district induirait inévitablement de nouveaux investissements pour l'Association.

Le groupe PDC regrette cependant que la proposition de la Commune de Villars-sur-Glâne de limiter l'endettement à 80 millions n'ait pas pu obtenir de majorité et que la limite de l'endettement se situera à 100 millions de francs.

Malgré cette dernière remarque et dès lors que selon l'article 113 alinéa 1 de la Loi sur les communes, des modifications essentielles des statuts doivent être approuvés par les  $\frac{3}{4}$  des communes, la majorité du groupe PDC vous invite à accepter ce message.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole à M. Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Cela fait de nombreuses années que les délégués villarois de l'Association des CO de la Sarine tentent en vain de changer quelque peu la répartition de la participation financière de chaque commune, nous venons de l'entendre. En effet, notre part à la péréquation intercommunale nous absout littéralement de tout autre effort supplémentaire. Or, dans le budget 2018 nous franchissons la barre, symbolique ou non, de CHF 10'000/élève inscrit au cycle d'orientation. Il est ainsi évident que nous finançons actuellement beaucoup plus que ce que coûte réellement un élève à ce cycle.

Dans la modification des statuts qui nous est soumise ce soir, il nous est demandé, entre autre, d'accepter d'augmenter la limite d'endettement de l'Association de 50 à 100 millions de francs, pour la construction d'un nouveau CO, et ce dernier apparemment pas sur notre territoire.

Il est temps pour Villars-sur-Glâne d'empoigner à bras le corps une politique ambitieuse en matière de cycle secondaire. Et ce quel qu'en soit le prix. Les discussions durent depuis trop longtemps. Nous devons payer des millions pour sortir de l'Association ? Soit. Combien de communes nous approcheront si, dans un futur proche, nous disposons de notre propre CO ? Plus de frais de transport, de la vie supplémentaire au sein de la Commune, que personne ne veut dortoir, et surtout la capacité de décider soi-même, et non plus de se soumettre à la volonté des plus avarés. Je préfère, en effet, m'endetter au profit des citoyennes et citoyens de ma Commune que de continuer à sponsoriser 2x, 3x, 5x, allez, disons plusieurs fois, les autres communes qui bénéficient déjà, via la péréquation, de nos rentrées fiscales.

C'est donc avec conviction que le groupe PLR-PVL vous enjoint à refuser le projet de nouveaux statuts des CO de la Sarine.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Si quelqu'un demande une lecture, page par page, de ces statuts le manifeste par main levée ? Dans le cas contraire, nous passons directement au vote concernant l'entier du message.

Nous sommes 42 Conseiller généraux.

Celles et ceux qui approuvent le message relatif à la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté par 25 oui, 13 non et 4 abstentions***

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

**5. Message relatif au renouvellement et au bouclage des infrastructures d'eau potable et défense incendie, période 2018-2022**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Bapst.

**M. Nicolas Bapst**, Conseiller communal. Suite aux différentes interventions lors de la consultation soit de la Commission financière, soit des groupes, je me suis permis de faire un plan qui vous donne une situation de ce que nous avons utilisé entre 2011 et 2016. Je demande que ce plan soit projeté au beamer.

Le 9 décembre 2010, le Conseil général nous avait accordé une disponibilité de l'utilisation de la réserve à hauteur de Fr. 2'305'000.00. En fonction des travaux qui ont été réalisés, nous avons dépensé en 2011, Fr. 400'000.00, en 2012, Fr. 172'535.00, en 2013, Fr. 776'958.00, en 2014, 85'770.00, en 2015, Fr. 414'127.00 et en 2016, Fr. 330'741.00. Ce sont les montants utilisés pour tous les travaux réalisés que vous trouverez sur plan en annexe du message.

L'attribution pour les mêmes années a été de Fr. 332'000.00 pour 2011, Fr. 379'248.00 pour 2012, Fr. 438'395.00 pour 2013, Fr. 525'899.00 pour 2014, Fr.571'532.00 pour 2015 et Fr. 662'921.00 pour 2016. Il sera également de Fr. 440'000.00 pour 2017.

Nous avons mis de côté, grosso modo, entre 2011 et 2016, un montant de Fr. 2'900'000.00 où nous avons prélevé un montant de Fr. 2'187'000.00 pour faire des travaux d'infrastructures et de renouvellement des conduites de la Commune de Villars-sur-Glâne. Dès lors, il restera un solde entre Fr. 600'000.00 à Fr. 700'000.00.

Voilà pour le complément qui avait été souhaité par la Commission financière notamment. Je reste à disposition pour vos questions.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. La parole est à la Commission financière.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 novembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Nicolas Bapst, Conseiller communal en charge du dossier, et de M. Sylvain Zehnder, Chef du secteur des conduites industrielles.

A l'unanimité, la Commission financière soutient la demande du Conseil communal de pouvoir engager les travaux de renouvellement et de bouclage du réseau d'eau potable en utilisant la réserve destinée aux eaux. Elle a pris acte que les investissements ne seront exécutés que si les prévisions d'alimentation du fonds de réserve se confirment. Concernant les questions de

la Commission financière, M. Bapst vient de nous donner les réponses au sujet des travaux déjà réalisés en nous projetant un tableau.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Mme Comment Gauderon.

**Mme Isabelle Comment Gauderon**, Conseillère générale. Le groupe PDC dans sa majorité approuve le message relatif au renouvellement et au bouclage des infrastructures d'eau potable et défense incendie pour la période 2018-2022.

Fort des photos « choc » illustrant ce message, comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs. Qui voudrait vivre la situation catastrophique de la belle ville de Rome cet été ? Tout cela pour vous rappeler l'importance de l'entretien des structures existantes et le coût de leur renouvellement. Au vue de la grandeur du réseau, il est certain que ces dépenses vont être obligatoires au-delà de la période de cinq ans et qu'il ne faudra pas compter que sur les taxes de raccordement pour y faire face. Continuons bravement ce travail essentiel de fourni et espérons ne pas devoir faire face à de désagréables surprises.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le groupe Verts-PCS a étudié avec intérêt le message qui nous a été soumis. Nous remercions les auteurs de l'introduction avec des graphiques et photos à l'appui, cela démontre leur volonté de bien faire comprendre leur raisonnement. Ces éléments nous donnent aussi la possibilité de formuler notre compréhension et de donner des suggestions d'améliorations.

Concernant le graphique qui nous est proposé, l'intention des auteurs est de démontrer la bonne gestion de ce type d'installation avec les coûts d'entretien et de réparation du réseau. La pente de la courbe de tendance nous démontre, chiffre à l'appui, la bonne gestion des installations.

Selon notre compréhension de la gestion d'une installation, il faut considérer deux paramètres, celui qui est indiqué, entretien et réparation d'une installation existante, plus les coûts des investissements pour renouveler celle-ci aux endroits où elle arrive à la fin de son cycle de vie.

Pour augmenter la signification d'un graphique de ce type, nous suggérons qu'il y soit indiqué, le poste 700.315 Entretien et réparations installations, et qu'un deuxième graphique soit superposé avec les chiffres du budget d'investissement poste 700.501 Plan de renouvellement

du réseau d'eau et que la courbe des tendances soit extrapolée à partir de l'addition de ses deux graphiques.

Au sujet du financement. La gestion de ce type d'installation se compose du poste 700.501 (budget des investissements) et du poste 700.315 (budget de fonctionnement). Selon notre compréhension le budget des investissements devrait être financé par l'amortissement des installations et le budget de fonctionnement par les taxes sur l'eau potable. Le financement proposé ici est certainement très savant mais pas très compréhensible pour nous.

Sur un point de vue empirique, les installations, à quelques exceptions près (voir les photos ajoutées au message), semblent bien fonctionner. Un défaut majeur a pu être évité. Cela inspire plutôt confiance.

Nous encourageons le Conseil communal à continuer dans son effort d'une bonne gestion du cycle de vie du réseau d'eau potable, une infrastructure absolument importante et nécessaire pour le fonctionnement de notre collectivité.

Le groupe Verts-PCS accepte le message et invite les autres partis de faire de même.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres questions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas je donne la parole au Conseil communal. M. Bapst.

**M. Nicolas Bapst**, Conseiller communal. Je vous remercie pour vos interventions concernant le réseau d'eau qui est un élément vital pour la Commune d Villars-sur-Glâne et nous tenons à cœur d'y participer pleinement.

Je désire encore vous donner un exemple car beaucoup de personnes, à l'intérieur ou à l'extérieur de cet hémicycle, ne se rendent pas compte des pertes que nous avons.

Prenons, par exemple, une perte de 10 litres/minute, soit deux arrosoirs de jardin, ce qui équivaut à 5'200 m<sup>3</sup> de perte par année. Cette perte multipliée par Fr. 0.45 pour l'achat, par Fr. 1.00 car elle n'a pas été vendue et encore par Fr. 1.00 car rien n'a été encaissé pour l'épuration, représente une perte de Fr. 12'817.00 par année pour 10 litres/minute. Vous me direz que ça n'a pas d'importance mais si on découvre chaque année dix pertes de 10 litres/minute, cela représente une grande somme et cela nous conforte de vouloir un réseau le plus possible hermétique.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au renouvellement et au bouclage des infrastructures d'eau potable et défense incendie, période 2018-2022, en utilisant la réserve des eaux, sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité.***

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

**6. Message relatif au déménagement des services techniques dans le bâtiment de l'administration, route du Petit-Moncor 1b et à la demande de crédit complémentaire concernant l'acquisition du bâtiment administratif**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 27 novembre 2017, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Erika Schnyder, Syndique, en charge du dossier.

En premier lieu, la Commission financière regrette que l'achat de ce bâtiment se solde par un dépassement de crédit notamment dû à des problèmes d'électricité et de chauffage alors que seuls les avantages du bâtiment ont été portés à la connaissance du Conseil général. De plus, la Commission financière s'étonne que la question des frais du Registre foncier n'ait pas été réglée au préalable et, semble-t-il, résulte d'une interprétation de la Loi de la part des Services de l'Etat.

Pour ce qui est du réaménagement du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment, en vue du transfert des Services techniques, la Commission financière y est favorable tout en soulignant que la taille des bureaux des collaborateurs suppose une importante réserve pour les années futures.

A l'unanimité, la Commission financière préavis favorablement le message qui lui est soumis et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense de CHF 1'305'000.--.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Effectivement, ce message a une double demande. Tout d'abord, il vous demande un crédit afin de pouvoir réaliser les travaux du 2<sup>ème</sup> étage pour permettre le déménagement des services techniques afin de regrouper toute l'administration communale et d'autre part de couvrir le dépassement de crédit qui résulte de la transformation et du déménagement de l'administration.

Le dépassement de crédit d'environ Fr 350'000.00 est dû principalement à trois éléments. Le premier, qui est le plus important, concerne le versement du droit de mutation que la Commune ne devait pas payer d'après le notaire lors de la transaction où finalement, le service de l'Etat a mentionné qu'il ne s'agissait pas d'un bâtiment dédié à des fins sociales mais d'un bâtiment pour l'administration et que dès lors, ce montant était dû.

Le deuxième élément est lié à la surprise que nous avons eue avec les portes coupe-feu. Les normes deviennent de plus en plus exigeantes et malgré le fait que les portes coupe-feu avaient déjà une fonction et une taille appréciable pour un bâtiment de cet âge, il a tout de même fallu les changer pour un montant de Fr. 80'000.00.

Le troisième élément concerne les problèmes électriques notamment les luminaires qui n'étaient plus conformes aux normes actuelles et que nous avons dû changer pour des raisons d'économie d'énergie.

Voilà pour les éléments concernant le dépassement de Fr. 350'000.00.

Quant au déménagement des services techniques, le deuxième étage était occupé par deux locataires, un brasseur et un informaticien, qui, à peine, les travaux de transformation terminés, nous ont annoncé leur désir de quitter le bâtiment car ils ne se sentaient plus à l'aise avec une seule entité occupant les 3/4 du bâtiment d'une part, et que d'autre part, ils avaient des impératifs économiques liés à leur situation.

Dès lors, nous avons estimé que, plutôt de louer ce deuxième étage à d'autres locataires, il serait plus intelligent de faire déménager les services techniques et de louer le bâtiment des services extérieurs où nous avons déjà plusieurs intéressés. Pour cela, nous devons faire quelques travaux de rafraichissement dans ce bâtiment, d'où le montant de Fr. 50'000.00.

Dès lors, nous vous demandons de nous octroyer le montant de Fr. 1'305'000.00 afin de réaliser les travaux du 2<sup>ème</sup> étage, ainsi que du BSEV et palier au dépassement de crédit concernant l'acquisition du bâtiment administratif.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Karati.

**M. Vanya Karati**, Conseiller général. Est-ce que l'éventualité d'actionner la responsabilité civile pour une erreur de conseil a été examinée par rapport à l'erreur faite par le notaire ?

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Mme Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Non, nous n'avons pas examiné la possibilité d'actionner notre responsabilité civile. Nous pensons que le notaire était de bonne foi. Ce sont plutôt les services de l'Etat qui ont une interprétation très rigoureuse et restrictive.

Certes, nous aurions pu recourir contre cette décision mais nous avons estimé que le coût d'un recours par rapport aux chances de succès n'était pas garanti. Nous n'en voulons pas au notaire, même si peut-être, il aurait dû se renseigner au préalable auprès des services de l'Etat. Mais en tout état de cause, le notaire partait de l'idée qu'une autorité publique était dispensée de ce paiement.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
M. Wicht.

**M. Alexandre Wicht**, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a débattu du message relatif au déménagement des services techniques à la route du Petit-Moncor lors de sa séance du 6 décembre dernier.

Notre groupe est resté divisé sur cette question et souhaite dès lors poser quelques questions afin de lever ses interrogations.

Au vu de toutes les discussions menées lors de la séance de hier soir tant au niveau du budget que de la situation financière de la Commune, notre groupe est interpellé par la nécessité d'un investissement aussi conséquent apportant des avantages, somme toute, négligeables.

En effet, investir plus de Fr. 950'000.00, soit près de Fr. 1'100.00 au m<sup>2</sup>, pour un gain final de 20 m<sup>2</sup> de bureaux semble quelque peu exagéré. Effectivement, ce déménagement permettra

une meilleure visibilité pour la population et réunira une partie des services sous le même toit. Mais, en contrepartie, il scindera à nouveaux les services techniques, les services extérieurs demeurant toujours dans le bâtiment de la route de Chandolan. Ne perd-t-on pas d'un côté ce que l'on gagne de l'autre ?

D'autre part, est-il réellement nécessaire d'engager autant de frais pour un réaménagement de surfaces alors qu'un processus de fusion est maintenant entamé et que l'avenir de nos sites reste incertain ? N'est-il pas envisageable de patienter quelque peu afin que nous soyons plus au clair de la situation ?

Enfin, au vu de l'offre de surfaces administratives pléthoriques dans le Grand Fribourg, nettement supérieur à la demande, avons-nous quelques certitudes ou garanties sur la possibilité de location du 1<sup>er</sup> étage du BSEV ? Existe-t-il déjà des locataires potentiels ou y a-t-il un risque de vacance ?

Au vu du peu d'avantages retirés en relation avec le montant investi et dans l'attente de réponses à nos trois interrogations, nous demandons une diminution du montant de l'emprunt à Fr. 346'598.00, montant correspondant au complément de crédit et nécessaire à l'achèvement des travaux déjà entrepris.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
Mme Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le montant que vous considéré comme exagéré, est effectivement important néanmoins, pour un bâtiment de cette taille, c'est un montant au prix du marché. Lorsque nous avons transformé la première partie du bâtiment, nous sommes arrivés à un coût de Fr. 1'125.00/m<sup>2</sup>. Pour le deuxième étage, le coût est de Fr. 1'032.00/m<sup>2</sup>, ce qui correspond au prix du marché. Certes, nous pouvons nous demander si c'est opportun d'investir de tel montant ? Mais quels sont les impératifs qu'ils nous restent ? Nous pouvons laisser la surface en l'état et trouver un locataire qui louerait l'immense surface du brasseur ainsi que les quelques bureaux restants, ce qui paraît plutôt difficile. Nous pouvons ne rien faire du tout ou mettre des cloisons mobiles pour notre administration et faire du « rafistolage » qui coûterait beaucoup plus cher.

Nous avons adopté la solution d'avoir un bâtiment avec une certaine continuité. Il est de notre devoir vis-à-vis du public d'avoir un bâtiment qui réponde aux normes, qui soit fonctionnel, qui soit l'image de la Commune et qui permette d'accueillir, non seulement tous les services, à

l'exception des services extérieurs, mais qui nous laisse également des places de travail pour l'avenir.

Vous avez parlé de fusion, malheureusement je ne suis pas Madame Soleil, je ne peux pas vous dire si oui ou non, nous fusionnerons et que si oui, ce bâtiment deviendra inutile. L'expérience des communes qui ont fusionné jusqu'ici a démontré qu'elles ont gardé à l'intérieur de chaque ancienne commune une partie de leurs services administratifs. Cette manière de procéder avait pour avantage d'accepter plus facilement le processus de fusion et de ne pas rompre la chaîne de proximité. Dès lors, il n'y a aucune crainte que ce bâtiment ne serve pas pour la décentralisation des services de l'administration.

Au sujet des futurs locataires du BSEV, nous avons deux ou trois locataires dont un, particulièrement intéressé, de louer la totalité du bâtiment. Il attend la décision de ce soir.

Concernant les services extérieurs, nous avons décidé de maintenir ces services à la route de Chandolan pour des raisons de commodités. Les services extérieurs par définition vont à l'extérieur avec leurs véhicules et leurs outils. Ils s'assoient rarement derrière un bureau. Pour eux, il fallait garder la surface que nous avons avec le local des pompiers car je rappelle que les personnes travaillant aux services extérieurs travaillent aussi comme sapeurs-pompiers. Cette proximité a tout son sens, ce d'autant plus qu'il n'est pas indispensable qu'ils soient dans le bâtiment de l'administration générale. Je rappelle aussi que les chefs des services extérieurs se déplacent beaucoup et que par conséquent, il n'y a aucune difficulté de maintenir la situation actuelle des services extérieurs.

Concernant votre dernière proposition, de réduire le montant du crédit demandé, j'ai de la peine à le comprendre car cela signifie que vous refusez l'exercice du 2<sup>ème</sup> étage dans son ensemble.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
M. Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Au niveau de la location de l'étage du BSEV, en page 3 du message, on parle d'un montant de Fr. 12'000.00 par mois soit de Fr. 144'000.00 par année et si je me réfère au poste 354.427 Produits de la location de la Planification financière, nous avons un montant au budget de Fr. 97'000.00. Est-ce que c'est un montant net de la location ou est-ce que des charges sont comprises dans le montant de Fr. 12'000.00 par mois ?

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Mme Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Il y a encore des travaux à réaliser avant que les locataires ne rentrent. Le montant ne correspond pas à l'année complète.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Le même montant de Fr. 97'000.00 a été budgété jusqu'en 2022.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Effectivement, il s'agit d'une erreur. La correction sera apportée sur la planification financière.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions du Conseil général ? Mme Brouchoud.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. Après analyse de ce message, le groupe PDC approuve ce message. Les frais du registre foncier sont un oubli regrettable ou un rêve d'un cadeau de l'Etat à Villars-sur-Glâne. Quant à l'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage, nous sommes satisfaits du regroupement des forces sous un même toit. Nous approuvons le crédit de Fr.1'305'000.00.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. M. Marmier souhaite la parole.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je voudrais juste apporter une précision au sujet de la Loi sur les droits de mutation. Cette Loi ne nous laisse pas d'échappatoire. Avec mon collègue député Laurent Dietrich, nous avons fait une demande de modification de cette loi. Cette modification postérieure ne profitera malheureusement pas à Villars-sur-Glâne, afin que les communes ne soient plus astreintes à payer des droits de mutation pour les acquisitions d'immeubles qu'elles dédient à des tâches qui lui sont dévolues par la Loi. La loi actuelle est une spécialité fribourgeoise. Tous les autres cantons exonèrent les communes. Seul le Canton de Fribourg, qui est milliardaire, fait payer ses communes.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. M. Wicht souhaitez-vous maintenir votre proposition suite aux explications de Mme la Syndique ?

**M. Alexandre Wicht**, Conseiller général. Oui

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite modifier son message avec sa demande de crédit ? Non. Comme l'exige notre règlement, nous devons d'abord voter la proposition du message tel que soumis par le Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au déménagement des services techniques dans le bâtiment de l'administration, route du Petit-Moncor 1b et à la demande de crédit complémentaire concernant l'acquisition du bâtiment administratif pour un montant de Fr. 1'305'000.00 TTC avec un total de charges financières annuelles de Fr. 65'250.00, soit Fr.39'150.00 pour l'amortissement de 3 % et Fr. 26'100.00 pour les intérêts de 2 % et, qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté par 33 oui, 7 non et 2 abstentions***

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

**7. Postulat n° 013 déposé par Mmes Francine Defferrard et Pascale Mottolini (PDC) concernant l'impact de l'augmentation dès 2014 des valeurs locatives (+10%) et fiscales des immeubles sur les recettes fiscales de la Commune**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Le bureau a préavisé ce postulat recevable. L'auteure présente ce soir souhaite prendre la parole et donner des explications supplémentaires ? Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Je ne vais pas répéter la motivation que nous vous avons exposée sur le fond mais vous apporter quelques éléments supplémentaires.

Depuis 2013, dans ces différents messages consacrés au budget et au compte, le Conseil communal est passé comme « chat sur braise » au sujet des recettes fiscales supplémentaires dues à l'augmentation de la valeur locative votée au niveau cantonal. On ne trouve aucune information à ce sujet.

Or, ces augmentations ont occasionné des recettes fiscales communales supplémentaires sur quatre postes au moins, dont l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune, la contribution immobilière et la taxe de base des déchets.

Dans la situation actuelle budgétisée et planifiée jusqu'en 2022, il est important, dans l'intérêt du Conseil communal, du Conseil général et de nos concitoyens de pouvoir disposer des éléments chiffrés d'informations au sujet des rentrées fiscales supplémentaires récentes, occasionnées par l'augmentation de la valeur locative. Cela afin d'avoir une appréciation globale de la situation.

Le message concernant le programme de mesure structurelles et d'économies du 3 septembre 2013, page 25, estime que les recettes fiscales supplémentaires engrangées au titre de l'augmentation de la valeur locative à Fr. 5'125'000.00 pour le Canton par année et Fr. 5'020'000.00 pour les communes par année. Si le Canton de Fribourg et son administration ont pu le faire pour 164 communes, à l'époque, il doit être possible de le faire pour la seule Commune de Villars-sur-Glâne.

Le Conseil communal a tout le loisir de se renseigner auprès de notre administration cantonale, cas échéant. Je vous invite à soutenir ce postulat.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**. Conseiller communal. Le Conseil communal a pris connaissance de ce postulat et en remercie leurs auteurs.

Sur cette taxation anonymisée, qui vous est projetée au beamer, la valeur locative surlignée en jaune n'est qu'un élément pour le calcul final de l'impôt à payer par un contribuable propriétaire. Une augmentation de 10 % de la valeur locative n'a pas forcément comme conséquence une augmentation de l'impôt qui figure en bas car vous avez, outre la valeur locative, d'autres éléments du revenu et de déduction. Si ces derniers varient à la baisse ou à la hausse, cela implique une modification de l'impôt et nous ne pouvons pas faire un corollaire avec l'augmentation de la valeur locative de 10 % à moins de s'appeler Madame Soleil, car chaque année, le contribuable peut avoir des éléments qui se modifient.

C'est le même problème pour l'augmentation de la valeur fiscale en matière de fortune. La valeur fiscale d'un immeuble pour un propriétaire n'est qu'un élément de sa fortune, il y en a d'autres comme des placements privés, des dettes qui sont déduites, il peut aussi dans le cadre de sa taxation générale, faire un rachat de sa LPP. Il y a tellement d'éléments qui influencent le résultat final de l'impôt à payer, que l'influence de l'augmentation de 10% de la valeur locative n'est absolument pas calculable pour connaître combien cela a amené d'augmentation d'impôt.

Je ne sais pas comment le Canton a fait, mais au niveau du service des finances, nous n'allons pas monopoliser des ressources pour établir une statistique qui ne nous dira rien du tout.

Quant à l'augmentation de la contribution immobilière et de la taxe déchet, le calcul est simple. Elles sont basées sur la valeur fiscale. Si celle-ci augmentent de 10 %, la contribution immobilière augmente aussi de 10 %.

Le postulat demande un rapport depuis 2014. Honnêtement, le Conseil communal ne voit pas l'intérêt de faire une statistique sur le passé, ces chiffres ont été inclus dans les derniers budgets et comptes. Les comptes 2015 sont définitifs par rapport à tous ces revenus fiscaux où la hausse de la valeur locative a été intégrée.

Le Conseil communal estime que ce postulat n'amènera rien en matière de prévisibilité et de stratégie financière et suggère au Conseil général de refuser sa transmission.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. Mme Rey.

**Mme Alizée Rey**, Conseillère générale. Le groupe PS a pris connaissance du postulat déposé par Mmes Defferrard et Motollini et après discussion, il a décidé de ne pas soutenir ce postulat pour deux raisons. La première, il ne voit pas la finalité d'un tel rapport et la deuxième, établir un tel calcul paraît très compliqué car il y a de nombreux autres facteurs qui interviennent.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général, tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission au Conseil communal du postulat n° 013 déposé par Mmes Francine Defferrard et Pascale Mottolini (PDC) concernant l'impact de l'augmentation dès 2014 des valeurs locatives (+10%) et fiscales des immeubles sur les recettes fiscales de la Commune sont priés de le manifester par main levée.

***La transmission du postulat au Conseil communal est refusée par 34 non, 7 oui et 1 abstention***

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

**8. Postulat n° 014 déposé par Mme Francine Defferrard et M. Pierre Portmann (PDC) concernant l'impact sur les recettes fiscales de la Commune de la suppression de la fonction dirigeante à l'art.9 al. 4 de la loi sur les impôts communaux (LICO)**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Le bureau a préavisé ce postulat recevable. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Le Conseil communal n'a aucun à priori contre les postulats déposés par le groupe PDC au contraire, il trouve celui-ci très intéressant.

Je rappelle la situation jusqu'au 31 décembre 2017 : le contribuable qui avait une fonction dirigeante dans une entreprise de la Commune de Villars-sur-Glâne et qui habitait à Bulle, payait la moitié de ses impôts à Villars-sur-Glâne et l'autre moitié à Bulle.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la même personne qui a une fonction dirigeante dans une entreprise de Villars-sur-Glâne et qui habite à Bulle, paiera tous ses impôts à Bulle.

Inversement, celui qui est domicilié à Villars-sur-Glâne et qui avait une fonction dirigeante à Bulle payait la moitié de ses impôts à Bulle et la moitié à Villars-sur-Glâne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la même personne dirigeante qui habite Villars-sur-Glâne et qui exerce sa profession à Bulle payera tous ses impôts à Villars-sur-Glâne.

Effectivement, il y aura un changement pour ces personnes. Le cercle des dirigeants est assez restreint car les conditions sont assez drastiques pour qu'une personne soit considérée comme dirigeante.

Suite à l'annonce de la modification faite par le Parlement cantonal, le service des finances a déjà contacté le service cantonal des contributions pour avoir un listing des personnes concernées afin de faire une projection pour voir si la Commune de Villars-sur-Glâne sera gagnante ou perdante. La réponse ne nous est pas encore parvenue à ce jour.

La question est intéressante en matière de prévision fiscale et le Conseil communal vous invite à accepter la transmission de ce postulat.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Est-ce que les auteurs de ce postulat demandent à prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. Mme Rey.

**Mme Alizée Rey**, Conseillère générale. Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat déposé par Mme Defferrard et M. Portmann. Après discussion, le groupe PS soutient ce postulat. En effet, il est intéressant pour la Commune de connaître et de prévoir l'impact de la suppression de la fonction dirigeante sur le territoire de la Commune décidé par le Grand Conseil et qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général, tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Pardon, Mme Defferrard, je vous donne la parole.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Je remercie le Conseil communal pour sa prise de position et les explications apportées ce soir. Je remercie également le groupe PS pour son soutien express à ce postulat.

Je voudrais juste apporter une précision. Cette répartition se fait uniquement à l'intérieur du Canton. Il existe la même chose au niveau fédéral mais cela impacte uniquement le Canton.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général, tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission au Conseil communal du postulat n° 014 déposé par Mme Francine Defferrard et M. Pierre Portmann (PDC) concernant l'impact sur les recettes fiscales de la Commune de la suppression de la fonction dirigeante à l'art.9 al. 4 de la loi sur les impôts communaux (LICO) sont priés de le manifester par main levée.

***La transmission du postulat au Conseil communal est acceptée à l'unanimité.***

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

**9. Postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) et M. Alexandre Dupasquier (PLR-PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation par les services techniques communaux**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Le bureau a préavisé la recevabilité de ce postulat dans sa forme. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le Conseil communal a étudié ce postulat avec intérêt pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il lui tient particulièrement à cœur de former des apprentis. Il y a toujours deux apprentis en permanence au niveau de l'administration communale. Ceux-ci font un tournus afin de passer par tous les services administratifs communaux.

Il faut relever que c'est un travail conséquent de former des apprentis car il ne s'agit pas simplement de leur montrer le travail à faire. Il faut les suivre, les coacher, veiller à ce que leur personnalité soit protégée et à ce qu'ils se sentent dans un environnement sécurisé. Il y a beaucoup d'éléments auxquels nous devons répondre et surtout rendre des comptes au service cantonal de la formation.

Il n'y a pas uniquement les personnes spécialisées dans leur domaine qui s'occupent des apprentis mais également les ressources humaines. Il faut savoir que le plus gros travail est fait par les ressources humaines car il y a beaucoup d'échanges entre le Canton, l'école et les services concernés pour le suivi des apprentis.

Jusqu'ici, nous n'avons pas eu beaucoup de succès avec nos apprentis car nous nous sommes fixés une règle afin de prendre des jeunes de la Commune qui ont le plus de difficulté à trouver une place d'apprentissage car si ce n'est pas la collectivité publique qui les forme qui le fera ? Nous estimons qu'il est de notre devoir de venir en aide à cette population de la Commune qui se trouve dans une situation un peu plus difficile et qui a besoin d'un soutien particulier. Les employés communaux sont très enthousiastes à former des apprentis mais lorsqu'ils aperçoivent l'ampleur de l'exercice, ils refilent, si je puis dire, « la patate chaude » aux ressources humaines.

Nous ne sommes pas opposés à ce postulat mais il faudra examiner quelles seront les ressources supplémentaires que nous devons avoir car nous ne pouvons pas surcharger d'apprentis la responsable des ressources humaines.

Si vous transmettez ce postulat au Conseil communal, il l'examinera et vous transmettra un rapport mais selon toute vraisemblance, il devra également vous demander une augmentation des ressources en personnel.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Pour les auteurs de ce postulat, je donne la parole à M. Duspasquier s'il souhaite ajouter un complément d'information.

**M. Alexandre Dupasquier**, Conseiller général. Les auteurs de ce postulat aimeraient demander une modification dans la formulation de celui-ci. En effet, dans le postulat, nous avons demandé que le Conseil communal définisse les mesures à prendre pour encadrer ces apprentis. Or, on nous a fait une remarque que nous ne pouvions pas exiger cela de l'Exécutif. Dès lors, nous aimerions biffer cette phrase et la remplacer par

- établir un rapport en la matière.

Concernant le postulat, je vous donne quelques informations importantes. Il faut savoir que c'est une nouvelle formation au niveau du Canton de Fribourg. Actuellement, il y a une vingtaine d'apprentis engagés pour cette formation. Les deux tiers de ces apprentis sont dans le domaine public soit de l'Etat ou des Communes.

Il nous semblait que la Commune de Villars-sur-Glâne avait le profil idéal pour engager et former des futurs agents d'exploitation. Cette nouvelle formation est actuellement possible dans le Canton de Fribourg, ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons romands.

Il est du devoir des communes d'engager des apprentis pour pérenniser cette formation. S'il n'y a pas suffisamment d'apprentis pour suivre cette formation, nos fribourgeois ou nos villarois risquent de devoir s'expatrier dans un autre Canton pour suivre cette formation professionnelle. Dès lors, j'invite le Conseil général à accepter ce postulat.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Comment Gauderon.

**Mme Isabelle Comment Gauderon**, Conseillère générale. J'ai formé une petite trentaine d'apprentis et en tant que privé et je trouve que ce n'est pas si ardu comme mentionné précédemment. Je pense qu'une collectivité peut le faire sans beaucoup plus de moyens.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Mme Ortner Gaillard.

**Mme Sophie Ortner Gaillard**, Conseillère générale. Le groupe Verts-PCS a pris connaissance du postulat déposé par M. Alexandre Dupasquier et Mme Pascale Spicher concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation. Convaincus qu'une commune comme la nôtre a non seulement un potentiel, mais aussi une responsabilité dans la formation des jeunes, nous apportons notre soutien à ce postulat.

Alors que l'engagement d'apprenti employé de commerce semble être bien rodé au sein de l'administration communale, il est regrettable de se limiter à ce domaine d'activité. Nous saluons l'idée de vouloir offrir des perspectives à d'autres catégories de jeunes intéressés par un travail plutôt technique.

Les deux niveaux de formation CFC et AFP répondent à des besoins et nous ne doutons pas qu'ils suscitent beaucoup d'intérêts. Ajoutons que si l'encadrement des apprenants est parfois un défi pour le personnel en place, c'est aussi une source de motivation, de satisfaction et une aide non négligeable pour remplir les nombreuses tâches des services techniques.

Le groupe Verts-PCS soutient ce postulat et invite les autres groupes à faire de même.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission au Conseil communal du postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher et M. Alexandre Dupasquier (PLR-PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation avec la modification proposée par ses auteurs c'est-à-dire remplacer « définir les mesures à prendre pour encadrer les apprentis » par « établir un rapport en la matière » sont priés de le manifester par main levée.

***La transmission du postulat au Conseil communal est acceptée par 41 oui et 1 non***

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous passons au point 10 de notre ordre du jour.

**10. Réponse au postulat n° 009 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'utilisation des déchets verts pour la production de biogaz**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. La parole est au Conseil communal. M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. C'est avec intérêt que nous avons analysé le postulat de Mme Bernhard. C'est toujours utile de se poser des questions sur le traitement de nos déchets comme nous l'avons fait avec nos déchets plastiques.

Fort d'une analyse, nous avons dû constater, malheureusement, que les deux tonnes de déchets verts que nous récoltons chaque année ne sont pas des déchets intéressants au niveau du biogaz. Le rapport le mentionne, il y a d'autres déchets qui sont nécessaires.

Par contre, il y a une entreprise à Granges-Paccot, Biowatt SA, qui peut ramasser les déchets verts pour faire une partie de la production en biogaz mais mentionne que seul 20 % des déchets sont méthanisés et que le 80 % sont soit éliminés thermiquement, soit compostés.

La situation actuelle nous semble idéale, c'est-à-dire continuer de composter et faire des copeaux de bois. Bien entendu que les techniques évoluent dans le domaine. Il y a cinq ans, nous n'aurions jamais pu parler de recycler le plastique.

Notre Commune, par l'intermédiaire de la STEP, produit du biogaz mais au niveau de la SAIDEF, la réponse de M. Bachmann était négative quant à mettre en place un système pour la production de biogaz. Je reste à disposition pour vos questions.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Mme Bernhard.

**Mme Irène Bernhard**, Conseillère communale. Je remercie le Conseil communal et les services extérieurs pour tout le travail effectué pour répondre à mon postulat.

Néanmoins, je suis déçue car à mon avis, le Conseil communal s'est penché principalement sur la question de construire une nouvelle centrale de méthanisation. Les usines existantes, par contre, n'ont pas toutes été contactées.

Je ne trouve à nulle part, dans la réponse du Conseil communal, que la maison AgroGaz Haute Sarine SA à Ferpicloz ait été contactée. Cette dernière dispose déjà d'un système pour giéniser les déchets organiques. De même pour la centrale de biogaz à Guin qui elle, valorise aussi bien les branches à partir desquelles sont produit des pelletes que les déchets organiques, principalement du purin, avec lequel le biogaz est produit. Par contre à Guin, les aliments cuits ne sont encore acceptés car ils n'ont pas de système pour la giénisation.

Si toutes les communes du Grand Fribourg se réunissaient pour ramasser tous les déchets organiques, y compris les aliments cuits, l'investissement en vaudrait peut-être la peine. Même si ceux-ci ne sont pas ramassés à Villars-sur-Glâne, on peut toujours changer le système, ce qui, à mon avis, devrait être possible.

Est-ce que les deux entreprises que je viens de mentionner ont été contactées pour leur demander si elles prendraient tous les déchets organiques et pas seulement les branches, qui on le sait ont une faibles valeur. Si la réponse est non, j'accepte volontiers une invitation afin de pouvoir en discuter.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Effectivement, nous avons invité Mme Bernhard à discuter et sommes toujours ouvert à la discussion. Dans le rapport, nous avons mentionné les centres de méthanisation de notre région, comme celui d'Arconciel et de Seedorf et que nous avons aussi eu contact avec un responsable d'Axpo qui lui, nous a donné sa réponse comme vous avez pu le lire. Le ramassage des aliments cuits ne se fait pas actuellement à Villars-sur-Glâne.

Effectivement, nous n'avons pas pris contact avec celle de Guin. Aujourd'hui nous avons un contrat avec Fricompost mais c'est avec plaisir que nous pourrions rediscuter de ce dossier.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Le rendez-vous est pris devant témoins entre Mme Bernhard et M. Carrel. M. Marmier demande la parole concernant le postulat n° 011 déposé par Mme Mélanie Russier Maillard et moi-même.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je profite du chapitre des postulats pour vous donner une information concernant le postulat n° 011 concernant la sécurité autour de l'école des Rochettes. Les analyses sont en cours et je vous demande de bien vouloir accepter une demande de prolongation afin de pouvoir vous répondre lors de la prochaine séance du Conseil général.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous avons pris note et acceptons votre demande de prolongation. La réponse sera donnée lors de la séance du 15 mars 2018.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous passons au point 11 de notre ordre du jour.

## **11. Fusion : état des discussions**

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Le groupe qui s'est occupé de la liste de l'Entente pour les élections à l'Assemblée constitutive de la fusion a demandé au Bureau de mettre à chaque séance un point à l'ordre du jour « Fusion : état des discussions ». Etant donné que la Constitutive ne siégera que le 1<sup>er</sup> février 2018, je donne la parole pour quelques informations de la part de notre déléguée du Conseil communal au groupe de pilotage, Mme Belkiz Renklicicek.

**Mme Belkiz Renklicicek**. Conseillère communale. Je tiens tout d'abord à féliciter nos représentants pour leur élection le 26 novembre dernier et me réjouis de travailler avec une équipe aussi motivée. La première séance de l'Assemblée constitutive a d'ores et déjà été fixée au 1<sup>er</sup> février 2018. Une convocation avec divers documents sera envoyée aux délégués dans la première quinzaine de janvier.

Ensuite, je salue le fait qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil général par rapport à la fusion. Cela a été fait dans un souci de communication, de transparence mais aussi d'échange. Il est à priori prévu que les différents représentants de la Commune au sein de la constituante prennent la parole à tour de rôle pour communiquer certains éléments, sans forcément faire de longue présentation, cela dépendra évidemment des sujets du moment.

Pour ma présentation de ce jour, je n'ai pas souhaité vous rabâcher ce qui a déjà été dit à maintes reprises dans la presse. Je vais donc me contenter de dire deux mots sur où en est le Comité de pilotage.

Actuellement, le Comité de pilotage est en train de travailler sur différents documents, à savoir notamment un rapport provisoire de mise sur pied et un règlement provisoire d'organisation de l'Assemblée constitutive. Ces documents seront transmis aux différents délégués en même temps que la convocation et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée constitutive normalement le 1<sup>er</sup> février 2018. Ces deux documents prévoient notamment les différents groupes de travail au sein desquels l'essentiel du travail va très probablement se faire. Aujourd'hui, je ne peux pas vous donner beaucoup plus d'informations car ces documents sont encore en cours d'élaboration.

Je peux encore vous informer que le Comité a fixé à Fr. 400'000.00 le montant prévisionnel du budget de fonctionnement de la future Assemblée constitutive pour l'année 2018, dont Fr. 200'000.00 à la charge des communes membres du périmètre provisoire et Fr. 200'000.00 à la charge du Canton. En effet, selon la loi relative à l'encouragement aux fusions des

communes, l'aide financière de l'Etat, s'élève à 50 % mais au maximum à Fr. 200'000.00 par année. Je reste volontiers à disposition pour les éventuelles questions.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. M. Peiry souhaite la parole.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Concernant le budget, est-ce que vous avez plus d'informations quant à l'utilisation du montant de Fr. 400'000.00 ? Est-ce que c'est uniquement des vacances, ce que je doute, ou des études, des mandats externes, etc. Avez-vous quelques éléments à nous fournir à ce sujet ?

**Mme Belkiz Renkliccek**, Conseillère communale. Vous nous avez déjà donné une partie des réponses. En effet, cela dépendra du règlement mais une partie sera utilisée pour les charges de l'Assemblée. Il y aura une partie vacances, études, etc. En l'état, je ne peux pas vous donner plus d'information à ce sujet.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Nous passons à notre dernier point de l'ordre du jour.

## 12. Divers

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je donne la parole à Mme Françoise Ducrest qui souhaite prendre congé de cette Assemblée.

**Mme Françoise Ducrest**, Conseillère générale. Je tenais à vous dire de vive voix que j'ai décidé de démissionner de cette Assemblée. Après avoir siégé plus de 12 ans, je trouve cette manière plus sympathique que de démissionner uniquement par écrit.

Pour faire court, après avoir siégé dans la constituante, j'ai commencé à siéger au sein du Conseil général en 2006. Je remercie la Commune qui m'a donné la chance de prendre part à cette vie communale et à ses orientations. A ce jour, ayant passablement d'engagements externes, une vie professionnelle assez chargée, quatre petits-enfants, quatre grands-enfants, j'ai dû faire des choix. J'ai choisi d'effectuer une autre formation à partir du mois de janvier et je souhaite pouvoir me concentrer sur celle-ci.

Je reste très attachée aux valeurs du PS et je reste membre du parti. Je reste également engagée dans la politique familiale et de l'enfance, en tant que membre du Conseil de Fondation pour l'Accueil extrafamilial.

Je remercie du fond du cœur toutes les personnes avec lesquelles j'ai eu la chance de collaborer et de discuter. Les membres du PS et d'autres partis de sensibilité proche ou moins proche, les membres du Conseil communal et des Commissions dans lesquelles j'ai travaillé. Je remercie chacun pour les bons contacts entretenus et même pour les avis divergents qui obligent à réfléchir et à construire ensemble.

Je souhaite que les grandes batailles du PS demeurent actives, la solidarité et le souci des plus démunis toujours au centre de nos préoccupations. J'ose espérer que les années qui s'annoncent apportent à notre Commune ou à la grande commune fusionnée une répartition toujours plus équitable des chances, des richesses et des ressources dans un esprit de responsabilité et de participation. Les défis sont nombreux, démographie, migrations, vieillissement de la population, coûts de la santé, changements climatiques, écologie, il y a encore du pain sur la planche. A notre mesure, considérons chaque décision comme une occasion de réajuster le tir et peut-être de s'adapter à une vie plus modeste.

Je souhaite beaucoup de satisfaction à la personne qui me remplacera et mes meilleurs vœux à chacun. Au plaisir de vous retrouver au coin des rues de notre Commune. Avec toute mon amitié.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Chère Françoise, c'est au nom du parti socialiste fribourgeois du Conseil général, du Conseil communal et de la population villaroise, que je t'adresse un incommensurable merci. D'autres interventions au sein du Conseil général ?  
M. Chardonnens.

**M. Laurent Chardonnens**, Conseiller général. Dans le cadre des activités que la Commune planifie, je me suis permis d'aller hier après-midi sur le site de la fenêtre de l'Avent aux Platanes 19-21.

Je ne peux que féliciter les organisateurs pour leur engagement et la passion qu'ils y mettent. Ce lieu permet à notre jeunesse de se dépenser sans compter et ceci à l'abri du danger des voitures. Bravo ! J'ai encore une deuxième intervention.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Je vous laisse la parole M. Chardonnens.

**M. Laurent Chardonnens**, Conseiller général. Le 6 décembre 2017, je reçois, comme tous les autres Conseillers généraux, un mail de la collaboratrice administrative de la Commune, avec pour objet « Invitation Comité fribourgeois NON à No Billag ». Ce mail a été transmis à la Commune par le secrétariat du PDC-FR.

Il s'agit là d'une intervention inadéquate. En effet, les communes doivent rester neutres dans les débats démocratiques. L'UDC n'a pas envoyé de mail à la Commune mentionnant quelconques manifestations pour le OUI à No Billag, en demandant de la partager avec les Conseillers généraux.

Si le PDC, le PLR, le PS, l'UDC et les autres formations politiques veulent manifester leur accord ou leur désapprobation pour un sujet quel qu'il soit, ils doivent le faire à l'interne de leur parti respectif. Merci de donner une explication plausible.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Est-ce que l'administration ou le Conseil communal veut répondre ? Mme Syndique va nous donner une explication plausible.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je vais essayer de vous donner une explication, quant à savoir si elle est plausible, c'est une autre histoire ! Effectivement, nous avons reçu une demande de la part du PDC pour transmettre à tous les élus politiques cette offre d'adhésion au Comité No Billag. Nous sommes dans une situation qui mérite un minimum de réflexion.

La votation sur laquelle nous devront nous prononcer en mars pourrait avoir des conséquences assez importantes sur le paysage médiatique du pays, mais pas seulement, car si les ressources publiques sont retirées pour la télévision, les radios et les médias qui sont actuellement subventionnés, seront dans l'obligation de rechercher des fonds privés au détriment de la qualité de l'information mais aussi d'une objectivité dans la présentation d'information. Je crois qu'au niveau Suisse, au niveau Cantonal, au niveau communal, il est important que chaque citoyen et chaque citoyenne prennent le temps de réfléchir sur les conséquences que cela pourrait impliquer.

Certes, ce n'est pas une démarche habituelle mais dans la mesure où cela a été fait à tous les échelons, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal, les communes ont également été invitées à le faire, nous l'avons fait. Peut-être que vous considérez cette démarche comme

inadmissible, ce que je vous accorde volontiers, mais nous en assumerons les conséquences. C'est la seule explication plausible que je peux vous donner.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions ? M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Je voudrais compléter l'intervention de M. Chardonnens. Effectivement, cela arrive depuis des années que les partis politiques s'adressent aux autres partis à l'horizontal. C'est arrivé qu'un parti s'adresse aux autres partis directement. Par contre, je ne suis pas d'accord que l'administration communale utilise son autorité pour passer un point de vue sur un thème particulier. A supposer que j'ai une opinion sur un thème particulier que je voudrais partager, je peux écrire à l'ensemble de mes collègues du Conseil général avec un message personnalisé.

Dans ce sens-là, je désapprouve, également, le choix de l'administration communale et j'espère que celle-ci, à l'avenir saura examiner les demandes qui lui sont faites en mentionnant que ce n'est pas son problème et qu'il doit être réglé à l'horizontal.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Je rejoins, mes collègues, MM. Chardonnens et Moret. L'envoi de ce mail était tout à fait inapproprié. Ce qui était encore plus inapproprié c'est la petite leçon d'acceptation donnée par le Conseil communal que nous venons d'entendre.

Chacun a ses opinions, sans discuter de sujets communaux, laissons au Canton, ce qui est au Canton, à la Confédération ce qui est à la Confédération.

Lorsque quelqu'un envoie un courrier pour le Conseil général, je pense que c'est au Bureau de trancher sur le fait de transmettre ou pas un courrier. A mon avis, il faut respecter les hiérarchies qui existent au niveau de la transmission d'informations.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Merci M. Grangier, le Bureau en prend très bonne note. D'autres interventions ? Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Le 8 novembre dernier, le Canton de Fribourg a mis en consultation publique son nouveau plan directeur cantonal. Cette consultation est toujours en cours. Les communes disposent d'un délai expirant, sauf erreur de ma part, au début février 2018 pour déposer d'éventuelles observations.

Ce projet de plan directeur cantonal contient soixante projets dont quatre touchent particulièrement notre Commune. A savoir, les projets suivants :

P102 Secteur stratégique « sortie autoroute Fribourg sud »

P408 Jonction de Fribourg Sud / Centre et accès de l'hôpital fribourgeois

P601 Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg

P707 Couverture de Chamblieux

J'ai deux questions d'ordre général. Pouvez-vous nous exposer dans les grandes lignes, les principales modifications, innovations apportées par ces quatre projets ? Notre Commune entend-elle faire des observations au sujet de ce plan directeur cantonal ? Si oui dans quel sens ?

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. La Commune n'a pas encore procédé à une analyse précise de ces documents. Nous allons le faire dans le but de répondre à la consultation d'ici au 7 février 2018.

Je peux déjà vous dire que, d'une manière générale, la stratégie du plan directeur cantonal va dans le sens des souhaits de la Commune. La stratégie retenue est la volonté d'accueillir une grande partie de la croissance future de notre Canton, dans les agglomérations, le long des axes de transport existant que ce soit les routes ou le rail.

Par rapport aux quatre projets que vous avez mentionnés, l'analyse de détail devra encore se réaliser mais ils reprennent grandement les discussions que la Commune a pu avoir avec le Canton dans le cadre des différents groupes de travail. Nous sommes plutôt satisfaits sans pour autant avoir réalisé l'analyse de détail. Nous aurons, dans le cadre de la Commission d'aménagement, l'occasion de revenir sur le plan directeur cantonal. Concernant les projets stratégiques comme la route d'accès au HFR, il est essentiel qu'elle se fasse afin de permettre la déserte de la zone d'activité de Bertigny pour accueillir des emplois.

La couverture de Chamblieux qui vient depuis Granges-Paccot dont une partie du territoire de la Commune sera touchée, permettra de dégager du terrain qui pourra être construit pour des entreprises. La couverture de Chamblieux est un projet cantonal et sera accompagné d'un plan d'affectation cantonal. C'est le Canton qui a la main sur ce projet dont la Commune est associée pour son aménagement local. Voilà pour les grandes lignes du plan directeur

cantonal. Ce dernier a repris en grande partie les éléments convenus dans le plan d'Agglomération de troisième génération qui a été transmis à la Confédération l'année passée. C'est déjà dans ce cadre que la Commune et l'Agglomération ont pu définir des objectifs communs. La vision politique de l'aménagement de Villars-sur-Glâne est reprise dans les éléments de planification directrice.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, le Conseil communal souhaite intervenir ? M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. J'aimerais répondre à la question de Mme Defferrard, posée durant la séance de hier soir, concernant la diminution de salaire du poste 620.301.10 Traitement du personnel administratif.

Pour compléter ma réponse de hier soir, il y a déjà eu une différence dans les comptes 2016 et le budget 2017, suite au changement de la cheffe comptable, deux postes ont été attribués dans un autre compte (290.301.10 Traitement du personnel administratif et chauffeurs). Nous avons déjà une diminution entre les comptes 2016 et le budget 2017.

Concernant la différence entre le budget 2017 et le budget de 2018, il n'y a plus de chef de bureau et nous avons également une diminution de 20 % pour une personne qui a été attribuée à l'aménagement du territoire ainsi qu'une diminution importante de 20 % de notre ingénieur communal ce qui justifie le budget 2018.

Concernant la demande faite par M. Moret à l'aide d'un diaporama lors de la séance du 2 juin 2017 au sujet du panneau publicitaire de notre terrain de foot synthétique qui ne mentionnait pas la commune de Matran, je peux vous informer que nous allons y remédier en apposant soit l'écusson de Matran à côté de celui de Villars-sur-Glâne, soit pourquoi pas, en fixant des plaquettes aux trois entrées du terrain. Ces travaux seront faits pour le prochain championnat qui commencera au mois de septembre 2018. Je tiens encore à préciser que si RealSport est mentionné en grand sur ce panneau c'est qu'il l'a offert.

**Mme Pascale Spicher**, Présidente. Au moment de clore cette séance, je donnerai la parole pour terminer à Mme la Syndique.

J'emprunte à nouveau à Mme la syndique une citation qu'on attribue à Machiavel «*En politique, le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal*». Je porte ancrée en moi la conviction que nous agissons, ici, tous du mieux que nous pouvons

et j'insiste encore une fois sur la bonne ambiance, respectueuse et constructive qui règne en cet hémicycle.

En tant que première citoyenne de notre Commune, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères et qui acceptent de sacrifier des soirées sans votre compagnie pour que vous puissiez siéger dans les commissions et aux séances du Conseil général des joyeuses, lumineuses, copieuses et heureuses fêtes de fin d'année. Que l'an neuf vous apporte santé, humilité et réciprocité. Prenez soin de vous car je veux vous retrouver en forme pour le 15 mars 2018. Je laisse la parole à Mme la Syndique pour conclure cette séance.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je tiens à relever que le budget est un exercice particulièrement difficile et que ceux qui nous attendent le seront tout autant. Vous avez montré tout l'intérêt que vous portez à votre Commune en analysant avec objectivité tous les postes qui vous ont été soumis. Vous avez cherché des solutions et travaillé dans l'intérêt des citoyens. Vous avez également, de bonne guerre, secoué le Conseil communal, ce qui lui évitera de s'endormir sur ses lauriers.

Je crois que nous n'avons plus que jamais besoin de vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux pour la nouvelle année, puisque c'est ensemble que nous trouverons des solutions. Je tiens à relever, comme l'a fait Mme la Présidente, que l'ambiance a toujours été bonne même en se disant les choses, ce qui est important de pouvoir le faire mais toujours dans le respect mutuel. Cela fait maintenant 22 ans que je siége au sein du Conseil communal et c'est avec toujours autant de plaisir que je constate que les Conseillers généraux prennent leur travail à cœur et le font dans le respect de chacun et chacune d'entre vous, contrairement à ce qu'il se passe ailleurs.

Nous sommes arrivés au terme de notre marathon. Vous avez derrière vous, toute une année, qui a été particulièrement difficile surtout au niveau des incertitudes qu'elle a présentées. Je ne voudrais pas faire un retour en arrière mais je crois que nous avons abattu beaucoup de travail tant au sein de l'Exécutif que du Législatif. Dans les années à venir, nous devons travailler à l'aveugle mais nous sommes confiants car nous avons toujours su relever les défis.

Au moment où il est temps de prendre quelques instants pour lever le pied, pour voir la vie du bon côté, pour voir la vie en famille, pour profiter de ces moments d'apaisement que rappellent les fêtes de Noël avant l'excitation de la nouvelle année, permettez-moi au nom de mes collègues de tous vous remercier chaleureusement pour votre engagement et de vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, de magnifiques fêtes de fin d'année, beaucoup de bonheur

et surtout pleine santé. Ayons une pensée pour tous ceux qui, dans le monde et autour de nous, n'ont pas le bonheur que nous avons. Je vous remercie et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h20.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**



Emmanuel ROULIN



**La Présidente**



Pascale SPICHER



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service cantonal des contributions  
Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

Service cantonal des contributions SCC  
Kantonale Steuerverwaltung KSTV

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 33 00  
www.fr.ch/scc

Réf.

## AVIS DE TAXATION

Impôt cantonal, communal et paroissial 2016  
Taxation ordinaire

Fribourg, le 18.05.2017

Commune fiscale	: Villars-sur-Glâne	Contribuable	Conjoint
Etat civil	: Marié(e)	Date de naissance	Date de naissance
Enfant(s) à charge	: 0.0	Numéro AVS	Numéro AVS
Personne(s) nécessiteuse(s)	: 0.0	Religion	: Catholique

RUBRIQUES	CODES	IMPÔT CANTONAL			
		Revenu	Dét. taux	Fortune	Dét. taux
Activité sal. accessoire	1.120	1'190	1'190		
Activité sal. accessoire*	1.120	7'705	7'705		
Frais activité access.	2.140	-800	-800		
Frais activité access.*	2.140	-1'541	-1'541		
Déd. double activité	2.510	-390	-390		
Rentes AVS/AI	3.110	21'156	21'156		
Rentes AVS/AI*	3.110	21'156	21'156		
Rente 2e pilier	3.120	59'688	59'688		
Rente 2e pilier*	3.120	21'828	21'828		
Placements privés	3.210	30	30	28'049	28'049
Immeubles privés	3.310	17'899	17'899	299'000	299'000
Autos, bateaux etc.	3.510			9'100	9'100
Caisse-maladie	4.110	-8'760	-8'760		
Autres primes	4.120	-1'500	-1'500		
Déd. s/intérêts capitaux	4.150	-30	-30		
Dettes privées	4.210	-9'292	-9'292	-399'064	-399'064
Frais imm. privés	4.310	-8'973	-8'973		
Revenu net	4.910	119'366	119'366		
Versements bénévoles	5.120	-1'005	-1'005		
Déd. pers. mariées	6.150				
<b>Rev./Fort. imposables</b>	<b>7.910</b>	<b>118'361</b>	<b>118'361</b>	<b>-62'915</b>	<b>-62'915</b>
Réduction mariés	7.930		-59'211		
Déterminant pour taux	7.990		59'150		-62'915

Impôt selon barème	10'445.75	0.00
<b>IMPÔT CANTONAL DE BASE</b>	<b>10'445.75</b>	<b>0.00</b>

Situation de l'immeuble	Val. locative	Val. fiscale	Numéro RF
	17'899	299'000	

Part cantonale pour l'impôt communal et paroissial (selon coefficient cantonal 100%)	
Domicilié dans la commune du 01.01.2016 au 31.12.2016 (360 jours)	
<b>Commune</b>	
Cote revenu	10'445.75
Cote fortune	0.00
<b>Total</b>	<b>10'445.75</b>
Part sur total des lots	
Cote revenu	10'445.75
Cote fortune	0.00
<b>Total</b>	<b>10'445.75</b>
<b>Paroisse catholique (100.00000%)</b>	
Cote revenu	10'445.75
Cote fortune	0.00
<b>Total</b>	<b>10'445.75</b>
Part sur total des lots	
Cote revenu	10'445.75
Cote fortune	0.00
<b>Total</b>	<b>10'445.75</b>
<b>Paroisse réformée (0.00000%)</b>	
Cote revenu	0.00
Cote fortune	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>
Part sur total des lots	
Cote revenu	0.00
Cote fortune	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>
<b>Paroisse israélite (0.00000%)</b>	
Cote revenu	0.00
Cote fortune	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>
Part sur total des lots	
Cote revenu	0.00
Cote fortune	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>

\* Concerne élément du conjoint

**17'899** = Valeur locative

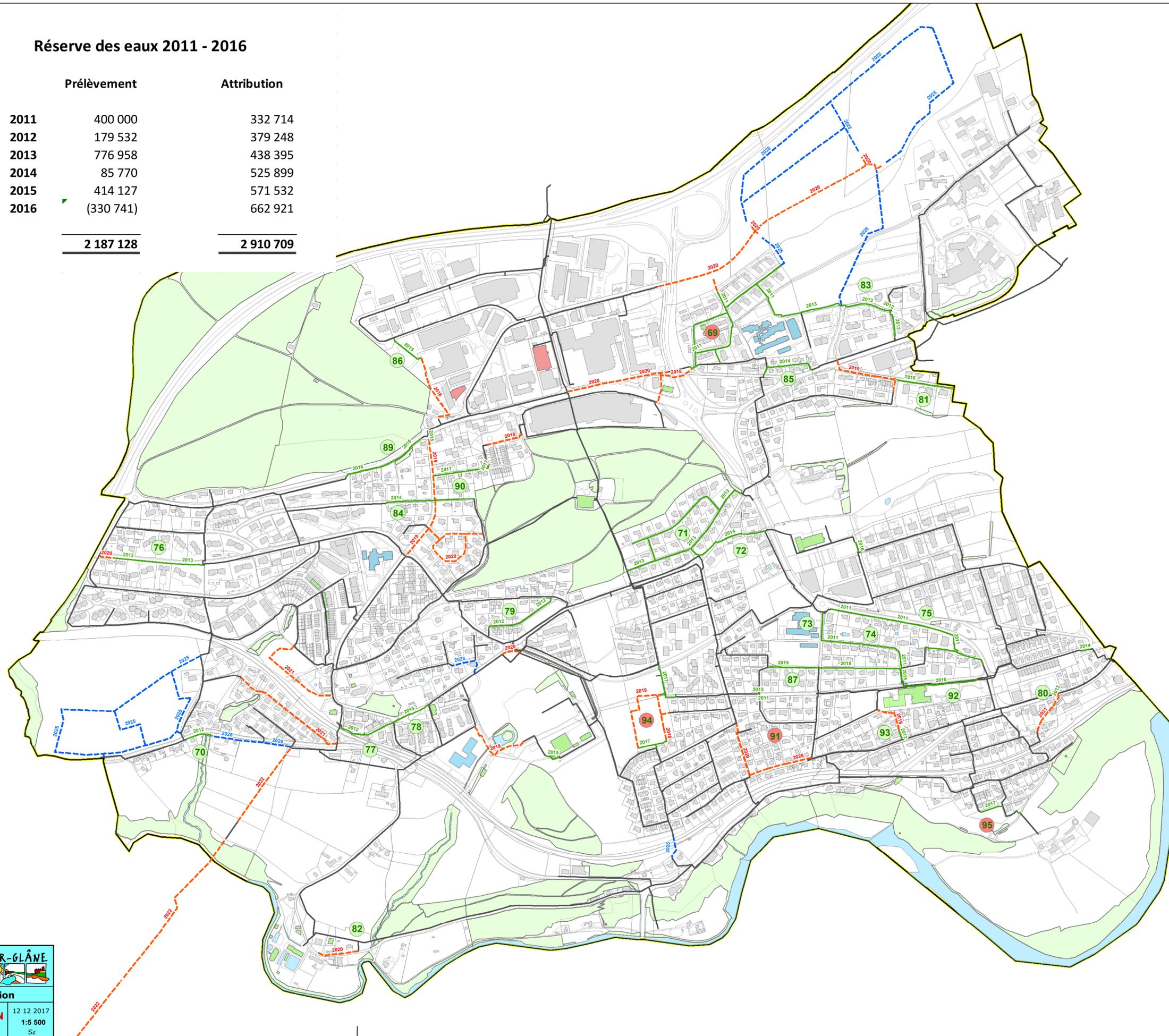
# Réserve des eaux 2011 - 2016

	Prélèvement	Attribution
2011	400 000	332 714
2012	179 532	379 248
2013	776 958	438 395
2014	85 770	525 899
2015	414 127	571 532
2016	(330 741)	662 921
	<b>2 187 128</b>	<b>2 910 709</b>

# Liste des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable 2011-2017

## Travaux liés au message du 9 décembre 2010

70	Renouvellement du réseau de la route de Matran	2012	49 607.00
71	Renouvellement du réseau de la Fenetta	2013	368 285.00
72	Renouvellement du réseau du du Hameau de Cormanon	2014	58 632.00
73	Renouvellement du réseau de la rte de la Berra	2011	16 255.00
74	Renouvellement du réseau de la Petite Fin	2011	72 260.00
75	Renouvellement du réseau de de Cormanon	2011	85 910.00
76	Renouvellement du réseau de la route du Bugnon	2013	87 024.00
77	Renouvellement du réseau des Préalpes SUD - étape 1	2012	47 998.00
78	Renouvellement du réseau des Préalpes SUD - étape 2	2013	39 682.00
79	Renouvellement du réseau de Villamont	2012	80 569.00
80	Renouvellement du réseau de la route des Cîmes	2013	15 782.00
81	Renouvellement du réseau de la route du Fort St-Jacques - étape 1	2016	75 430.00
82	Modification de la chambre de réduction de pression St-Appoline		29 500.00
83	Renouvellement du réseau du quartier de la Redoute - étape 1 & 2	2013	155 811.00
84	Renouvellement du réseau du quartier des Dailles étape 1	2014	39 369.00
85	Renouvellement du réseau du quartier des Charmilles	2014	77 159.00
86	Renouvellement du secteur de Richemont	2015	21 249.00
87	Renouvellement du réseau du quartier de Florimont Gibloux	2015	140 606.00
88	Déplacement de la conduite de transport Farvagny - Rossens	2015	288 859.00
89	Renouvellement du réseau de la route de Payerne	2016	129 556.00
90	Renouvellement du réseau routes de la Pépinière & Dailles étape 2	2017	118 902.00
92	Renouvellement du réseau du secteur du Hôme des Martinets	2016	72 657.00
93	Bouclage du secteur Platy 14	2013	18 408.00
91	Renouvellement du réseau des quartiers des Oisillons et de la Berra	En cours	95 900.00
94	Bouclage du réseau secteur PAD de Planafaye	En cours	13 980.00
95	Bouclage du réseau secteur Platy centre II	En cours	71 787.00
69	Renouvellement du quartier de Villars-Vert	2010	300 728.00



**VILLARS-SUR-GLÂNE**

**Situation**

**SITUATION** 12 12 2017  
1:5 500  
Cadastre Sz